



VOS QUESTION RÉPONSES DP

1. Pouvez nous dire si la Décision N°51 est-elle toujours appliquée ? Dispositif financier d'accompagnement des salariés suite mobilités ou de départs de l'entreprise attribuée à titre individuel sur décision managériale « Ces mesures qui s'inscrivent dans un cadrage entre zéro et 24 mois de salaire global de base (SGB) seront définies à l'entrée dans les dispositifs »

- Sur quels critères attribuez-vous ces mesures qui sont à la main des managers ?

Réponse Direction : La décision 51 est toujours applicable. L'attribution d'une mesure d'accompagnement prend en compte des critères « administratifs » au vue du parcours professionnel, et éventuellement un critère personnel au vue d'une situation individuelle identifiée. Les accompagnements proposés par la ligne managériale et le DRH sont examinés et validés par un comité d'harmonisation au niveau DO.A ne pas oublier que les non cadres bénéficient de la prime de fin de carrière des niveaux I et II.

2. Que veut dire le message dans Skype « nous avons enregistré cette conversation elle apparaîtra bientôt sous l'onglet conversations dans Skype et dans le dossier historique des conversations dans Outlook »

Réponse Direction : L'enregistrement des conversations est une possibilité offerte aux utilisateurs d'avoir un historique de ses conversations qui ne sont enregistrées que sous leur profil donc uniquement accessible par eux (comme les mails ou l'historique internet)

3. Les salariés peuvent-ils bloquer les enregistrements Skype ?

- si oui comment doivent-ils faire ?
- Si non pourquoi ?

Réponse Direction : Oui : Skype>outils>options>personnel>enregistrer (ou non) les conversations.

4. Pour quelle raison les mobiles tous en 4G l'engagement de 30 mois ne sont pas proposés à tous les salariés ?

Réponse Direction : Les mobiles proposés et les engagements associés sont filtrés par le code métier (par ex les Tech n'ont accès qu'aux mobiles "Preco Tech")

5. Orange Bank a mis en place une offre de crédit à la consommation. Des conditions préférentielles pour les salariés sont-elles prévues ?

Direction : Quelle est votre réclamation DP ?

CFE-CGC : notre question est d'ordre général et peut intéresser les salariés d'Orange de la DO sud-est.

Journées des nouveaux arrivants

6. Quelle est la date et le site de la ou les journées d'intégrations des nouveaux embauchés ?

Réponse Direction : ces journées d'intégration sont pilotées par la DO et les dates ne sont pas encore précisément définies probablement mi-octobre.

7. Un(e) assistant(e) sociale sera présent(e) lors de cette journée ?

Direction : oui

8. La demi-journée d'information/formation sur le dialogue social en présence des délégués syndicaux est-elle prévue en même temps ?

Direction : Oui, la DO est en lien avec les OS pour leur présenter le dispositif retenu

9. Qui sera invité à participer à cette journée (alternant, CDI, CDD, mobilité interne) ?

Direction : Une ½ journée est consacrée uniquement aux alternants.

10. Toutes les Organisations Syndicales sont-elles invitées ?

Direction : oui

11. Comment sont organisées les interventions des Organisations Syndicales ? Est-il prévu un stand par OS ?

Direction : oui à priori

Vos contacts CFE-CGC

Délégué du Personnel Pierre Reynoud 0686550265

Délégué Syndical Béatrice Jourdan 0643972538

2018, ANNÉE DE LA FIBRE ... MILITANTE !



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

[https://www.cfecgc-
orange.org/do-sud-est/](https://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

